

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un le 24 mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au 1<sup>er</sup> étage du foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 19 mars 2021

**Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :**

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE (arrivé à délibération vidéoprotection) – Georges VELUIRE

**Procurations** : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – Mme Odile LABROY à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Delphine LIATARD

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :**

- **DIA :**
- **Usage du droit de préemption pour la propriété DELHOMME dans le cadre de l'opération « Cœur de village » pour un montant de 130 800 €.**
- **Non usage du droit de préemption pour 7 DIA :** 55 Impasse de la Chartreuse – 65 Route de Châteauneuf – 201 Allée du Levant – 20 Chemin du Cros – 85 Route de Châteauneuf – 11 Impasse Le Moulin – 98 Impasse des Coquelicots
- **Arrêté fixant les tarifs de facturation entretien des salles des fêtes :** Salle polyvalente 150 € - Salle annexe 100 € - Foyer municipal 75 €.
- 

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

Votants : 18 Pour : 18

**ACQUISITION PARCELLE NOUVELLES ECOLES**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet global d'aménagement du parc et parking et de la piste BMX, il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle AD 464 sise les Nouvelles Ecoles d'une superficie de 7 510 m<sup>2</sup> à 2 € le m<sup>2</sup> soit 15 020 €. L'idée est de tourner la piste BMX dans l'autre sens, le plan global sera présenté au prochain conseil municipal.

Votants : 18 Pour : 18

## DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJETS COMMUNAUX

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

### REHABILITATION DU FOYER MUNICIPAL

Par délibération en date du 10 février 2021, il a été approuvé la réhabilitation du Foyer municipal pour un montant de travaux de 95 543 € HT et sollicité les subventions suivantes : Etat (DETR), Région (Bonus Relance) et Conseil Départemental.

Le projet ayant un peu évolué, changement des éléments de chauffage du rez-de-chaussée (par le plafond), il convient d'approuver le nouveau montant de travaux de 108 707 € HT et de détailler le plan de financement.

Etat (DETR) subvention sollicitée sur 119 577 € HT (car marge tolérée pour les imprévus de 10 % maximum des travaux) au taux de 25 %, soit une subvention sollicitée de 29 894 € HT,

Région (Bonus Relance) subvention sollicitée sur 108 707 € HT au taux de 30 %, soit une subvention sollicitée de 32 612 € HT,

Conseil Départemental subvention sollicitée sur 108 707 € HT au taux de 25 %, soit une subvention sollicitée de 27 177 € HT,

Total subventions = 89 683 € HT soit 75 % sur 119 577 € HT,

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 29 894 € HT soit 25 % sur 119 577 € HT.

Votants : 18                      Pour : 18

### VIDEOPROTECTION

#### Arrivée de M. Juan VASCHALDE

Par délibération en date du 10 février 2021, il a été approuvé le projet de vidéoprotection pour un montant de 80 500 € HT et sollicité les subventions suivantes : Etat DETR et FIPD, Région.

Le projet ayant un peu évolué par rapport à l'optimisation de la zone d'activités (pour obtenir + de subventions) il convient d'approuver le nouveau montant de 81 840 € HT et de détailler le plan de financement.

Pour information nous avons reçu un courrier de la Préfecture de la Drôme nous indiquant que les projets de vidéoprotection ne sont pas éligibles à projets DETR.

#### Plan de financement Zone d'Activités :

Région 80 % de 14 650 € HT, soit une subvention sollicitée de 11 720 € HT,

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 2 930 € HT.

#### Plan de financement Espaces Publics :

Région 50 % de 67 190 € HT, soit une subvention sollicitée de 33 595 € HT,

Etat (FIPD) 30 % de 67 190 € HT, soit une subvention sollicitée de 20 157 € HT,

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 13 438 € HT.

Votants : 19                      Pour : 19

## **PISTE BMX**

Par délibération en date du 14 mars 2019 il a été approuvé la création d'une piste de BMX pour un montant de travaux de 195 623 € HT.

Par délibération en date du 10 février 2021, il a été sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DSIL sur un montant de travaux de 195 623 € HT.

Il convient de détailler le plan de financement :

Région subvention obtenue de 68 600 € HT (35 % de 195 623 € HT),

Conseil Départemental subvention obtenue de 48 906 € HT (25 % de 195 623 € HT),

Etat (DSIL) subvention sollicitée de 43 037 € HT 20 % sur un montant de travaux de 215 185 € HT (car marge tolérée pour les imprévus de 10 % maximum des travaux),

Total subventions = 160 543 € HT soit 75 % (74.61) sur 215 185 € HT

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 54 642 € HT soit 25 % (25.39) sur 215 185 € HT.

Concernant les fonds de concours de la communauté de communes, ces derniers ne sont pas encore votés et l'on ne sait pas s'il y en aura cette année.

Il va être sollicité une subvention auprès de l'ANS et du FEDER pour les 5 % afin d'arriver au taux de 80 %

Votants : 19                      Contre : 1                      Pour : 18

## **AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN CLUB-HOUSE**

Par délibération en date du 15 octobre 2020 il a été approuvé l'aménagement d'un terrain multisports et d'un club-house pour un montant de travaux de 223 875 € HT et sollicité les subventions suivantes : Etat (DETR ou DSIL), Région et Conseil Départemental.

Après finalisation du dossier avec achat de la parcelle et intégration de la main-d'œuvre il convient d'approuver le nouveau montant de travaux de 243 942 € HT et de détailler le plan de financement.

Conseil Départemental subvention obtenue de 55 969 € HT au taux de 25 % sur un montant de travaux de 223 875 € HT,

Région subvention sollicitée sur 228 942 € HT au taux de 35 %, soit une subvention sollicitée de 80 129 € HT,

Etat (DSIL) subvention sollicitée sur 203 995 € HT (243 942 € HT + 22 573 € HT marge tolérée pour imprévus de 10 % maximum des travaux – 62 520 € HT de zone de stationnement non éligible) au taux de 20 %, soit une subvention sollicitée de 40 799 € HT,

Total subventions = 176 897 € HT SOIT 72 % (72.52) sur un montant de 243 942 € HT,

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 67 045 € HT soit 28 % (27.48) sur 243 942 € HT.

Votants : 19                      Contre : 1                      Abstention : 3                      Pour : 15

## **FONTAINE PLACE EGLISE**

Par délibération en date du 10 février 2021 il a été approuvé la réhabilitation de la fontaine de la place de l'église pour un montant de travaux de 27 750 € HT et sollicité les subventions suivantes : Etat (DETR), Région et Fondation du patrimoine.

Il convient d'approuver le nouveau montant de travaux de 27 850 € HT suite à l'ajout d'une pompe (pompe volée) et de détailler le plan de financement car nous n'obtiendrons pas de subvention de la Région ni de la Fondation du patrimoine.

Etat (DETR) subvention sollicitée sur 27 850 € HT au taux de 25 %, soit une subvention sollicitée de 6 962 € HT,

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 20 888 € HT.

La fontaine va être restaurée à l'identique : bassin et colonne en pierre et remise en eau.

Votants : 19                    Pour : 19

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la sollicitation des 4 élus de l'opposition concernant un espace d'expression dans les magazines de la Commune, l'article 29 du règlement intérieur est modifié. La liste d'opposition a pour nom « L'Echo de St-So » et est représentée par M. Georges VELUIRE. Une ½ page sera réservée dans la rubrique expression de la liste d'opposition dans les bulletins municipaux.

Votants : 19                    Pour : 19

## **DEMANDE DE SUBVENTION ADAPEI**

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

L'ADAPEI de la Drôme accueille 1300 personnes atteintes d'un handicap intellectuel. Sur le secteur Nord Drôme, l'association gère l'IME ADAPEI26 Saint-Uze, le SESSAD de Saint-Vallier, l'ESAT ADAPEI26 Saint-Vallier, le foyer d'hébergement ADAPEI26 Les Mûriers, les services SATP et SAVS de Saint-Vallier. Cette année, entre confinement et couvre-feu, la vie associative s'est fortement réduite sur le plan des manifestations, ce qui a d'autant impacté le résultat financier. C'est pourquoi l'ADAPEI sollicite l'attribution d'une subvention, qui permettrait de poursuivre les objectifs tels que :

- Sensibilisation au handicap intellectuel en milieu scolaire (ateliers proposés gracieusement dans les écoles),
- Financement d'une sortie pour les enfants de l'IME ADAPEI26 et du SESSAD,
- Financement d'une sortie pour les ouvriers de l'ESAT ADAPEI26 Saint-Vallier,
- Accompagnement au permis AM. Grâce à la traditionnelle opération brioches, il a été fait l'acquisition d'une voiturette équipée de double commande,
- Accompagnement de la délégation « Nous aussi » Nord Drôme,
- Formation « vie affective et intime, droits et libertés des personnes accueillies », destinée aux familles et tuteurs,
- Aide et soutien aux familles etc

Il est proposé de verser une subvention de 100 €.

Votants : 19    Pour : 19

## CONVENTION ENTRETIEN ZONE D'ACTIVITES DES EPINES BENITES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Considérant que l'article L. 5214-16-1 permet à un EPCI de confier par convention la gestion de certains services et équipements relevant de ses attributions à ses communes membres.

Considérant qu'il revient à la communauté de communes d'organiser de la façon la plus efficiente possible la gestion et l'entretien des zones d'activités, celle-ci propose de définir un niveau de service et de prestations à réaliser.

Considérant que les communes peuvent être en mesure de garantir une continuité du service public, en termes de proximité, de réactivité,

Pour la zone d'activités des Epines Bénites, il est proposé que la commune puisse assurer une partie de la gestion et de l'entretien de la zone d'activités par convention. Les autres prestations seront réalisées directement par la communauté de communes. **Etant entendu que celle-ci garde entièrement à sa charge et sous sa responsabilité la réalisation de l'ensemble des investissements (gros travaux, extension, viabilisation...).**

Les modalités de conventionnement se feront par la signature :

- d'une convention cadre pluriannuelle de 3 ans à compter du 1er janvier 2021 entre la communauté de communes et l'ensemble des communes concernées,
- d'un contrat de prestation particulier pluriannuel de 3 ans signé entre le maire de chaque commune concernée et le président qui spécifiera le niveau de service attendu par la communauté de communes sur chaque zone d'activités, les modalités de remboursement par type de prestation qui ont été revalorisées.

Les principales modalités de gestion et d'entretien sont définies comme suit dans le contrat de prestation :

- un niveau de service harmonisé sur l'ensemble des zones d'activités, qui tient compte des spécificités techniques des ZAE pour l'entretien courant, occasionnel et les événements climatiques,
- la liste des prestations opérées directement par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes,
- le remboursement des prestations sera réalisé sur la base du niveau de service défini par la communauté de communes.

Il est demandé si la communauté de communes a refait les trottoirs comme elle s'y était engagée ? Il n'y a rien eu de fait pour l'instant.

Votants : 19

Pour : 19

## COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2020 établi par le trésorier de la collectivité.

Résultats de clôture de l'exercice 2020 :

Fonctionnement : 1 962 810 .98 €

Investissement : - 813 048.44 €

Votants : 19                    Pour : 19

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

**Projection d'un powerpoint présentant le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021.**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Résumé des résultats :

Fonctionnement : 1 962 810.98 €

Investissement : - 813 048.44 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Votants : 18                    Pour : 18

### AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 759 609.44 € auquel s'ajoute le résultat du budget assainissement (transféré à la communauté de communes) 203 201.54 €, soit un total de 1 962 810.98 €.

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 1 023 667.41 € duquel est soustrait le résultat du budget assainissement 210 618.97, soit un total de 813 048.44 €.

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement de 813 048.44 € diminué de l'excédent des restes à réaliser 15 926.00 € (294 491 € de RAR dépenses et 310 417 € de RAR recettes), soit 797 122.44 €.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté (002) : 1 165 688.54 € (1 962 810.98 – 797 122.44)

Déficit d'investissement reporté (001) : 813 048.44 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 797 122.44 €

Votants : 19                    Pour : 19

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 492 984.54 €

Investissement : Dépenses 2 618 934.44 € Recettes 2 831 583.98 €

Votants : 19

Contre : 4

Pour : 15

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **MARCHÉ**

Suite à la réunion de la commission Artisanat-Commerce il a été décidé à l'unanimité de modifier la date du marché hebdomadaire du samedi qui manque cruellement d'activité. Il va être organisé un marché mensuel le 2<sup>ème</sup> vendredi en semi-nocturne de 16 h à 20 h à partir du 9 avril. Il a été choisi le 2<sup>ème</sup> vendredi, car la commune de Sonnay organise son marché le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, marché qui fonctionne très bien. Le projet est d'organiser un marché à thème avec la participation des associations pour l'animation.

Des contacts avec des commerçants ont déjà été pris et ce samedi il va être proposé aux commerçants qui viennent le samedi matin de venir le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois. Les producteurs locaux vendant à la ferme vont également être contactés.

Le règlement va acter la gratuité pour les commerçants.

#### **COVID**

L'ARS, la Croix Rouge et la commune organisent une journée de dépistage lundi 29 mars de 8h30 à 16h30 à la salle annexe, suite à la hausse des cas positifs sur le bassin de la Valloire.